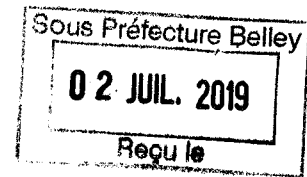


EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal



OBJET :

Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section H n°230 située au lieu-dit « Les Ollières ».
Arch : 210.890

Séance du 29 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mai, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt et un mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Membres présents : MM. ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEAIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PETITNICOLAS Christophe, TRAMOY Maurice.

Mmes BERTHET Claire, BOURDONCLE Annie, CHATEAU Marie-Luce, FERRO Nicole, GRITTI Delphine, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : MM. ALLANDRIEU Bernard (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), PIFFADY Philippe (pouvoir à Mme MACHON Annie), RODRIGUEZ-CERVILLA José (pouvoir à Mme ROSIER Nicole), SAVEY Didier (pouvoir à M. ARGENTI Bernard).

Mmes BARDON Fabienne (pouvoir à M. CHAPUIS Gérard), BORGNA Séverine (pouvoir à Mme CHATEAU Marie-Luce), CARRARA Carole (pouvoir à M. FERRARI Jean), JOLY Fabienne (pouvoir à M. CHARVOLIN Roch), MARTINE Christine (pouvoir à M. LEMOINE Gilbert), PETIT Odile (pouvoir à Mme BERTHET Claire).

Membres absents : MM. DUSSUYER Régis, FRAISEAU Alain, HARNAL Sébastien, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe, ZANI Guy.

Mmes BARTHELET Annaëlle, BOUDET Evelyne, CHENET Valérie, HUGON Marlène, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Mme Claire BERTHET.

Soit : 35 présents, 10 pouvoirs.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande du Ball Trap Club Hautevillois concernant l'établissement d'une voie d'accès en vue de la création d'une école de tir.

La commune a été contactée par le Ball Trap Club Hautevillois dont le stand de tir et le club-house se situent entre les communes de Plateau d'Hauteville et Champdor et dont l'accès utilise en partie l'ancien tracé de la route départementale.

Le Ball- Trap Club a un projet d'école de tir et sollicite la commune pour créer un deuxième accès pouvant desservir cette extension du site depuis l'ancien tracé de la route départementale. Leur projet de chemin d'accès coupe une parcelle (H 230) propriété du Centre Hospitalier Public.

La parcelle concernée cadastrée section H n°230 appartenant au Centre Hospitalier Public d'Hauteville, une rétrocession de ce terrain a été demandée au CHPH à l'Euro symbolique.

La valeur vénale de ce terrain peut être estimée à une somme de l'ordre de 100 €.

Par délibérations en date du 27 mars 2019, le Centre Hospitalier Public d'Hauteville a accepté de céder à la commune la parcelle cadastrée section H n°230.

Conformément à l'avis favorable de la commission Travaux-Urbanisme du 13 mai dernier, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'accepter l'acquisition de la parcelle cadastrée section H n°230 appartenant au Centre Hospitalier Public d'Hauteville, située au lieu-dit « Les Ollières », d'une superficie de 456 m² à l'Euro symbolique, les frais de notaire restant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** d'acquérir la parcelle cadastrée section H n°230 appartenant au Centre Hospitalier Public d'Hauteville, située au lieu-dit « Les Ollières », d'une superficie de 456 m² à l'Euro symbolique, les frais de notaire restant à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN

